

PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
TRAVAIL-DEMOCRATIE-PAIX

DECRET N° 83/710 / du 26.9.1983

portant nomination de Monsieur MILANDOU Fidèle en
qualité de Directeur de l'Institut des Jeunes Sourds de
BRAZZAVILLE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47
de la Constitution;
Vu le Décret n° 82/228 du 9 Mars 1982 portant réorganisation du Ministère
de la Santé et des Affaires Sociales;
Vu le Décret n° 82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les attributions des
Membres du Gouvernement;
Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Minis-
tre, Chef du Gouvernement;
Vu le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;
Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644 susvisé;
Le Conseil des Ministres entendu;

DECRETE:

Article 1er: Monsieur MILANDOU Fidèle, Assistant Social Principal, est nom-
mé Directeur de l'Institut des Jeunes Sourds de Brazzaville.

Article 2: Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au pré-
sent décret.

...../.....
.....

Article 3: Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.

Le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU

BRAZZAVILLE, le 26 Septembre 1983
Le Ministre de la Santé et des Affaires
Sociales

Pierre-Damien BOUSSOUKOU- BOUMBA

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance
Sociale

Bernard COMBO MATSIONA

X